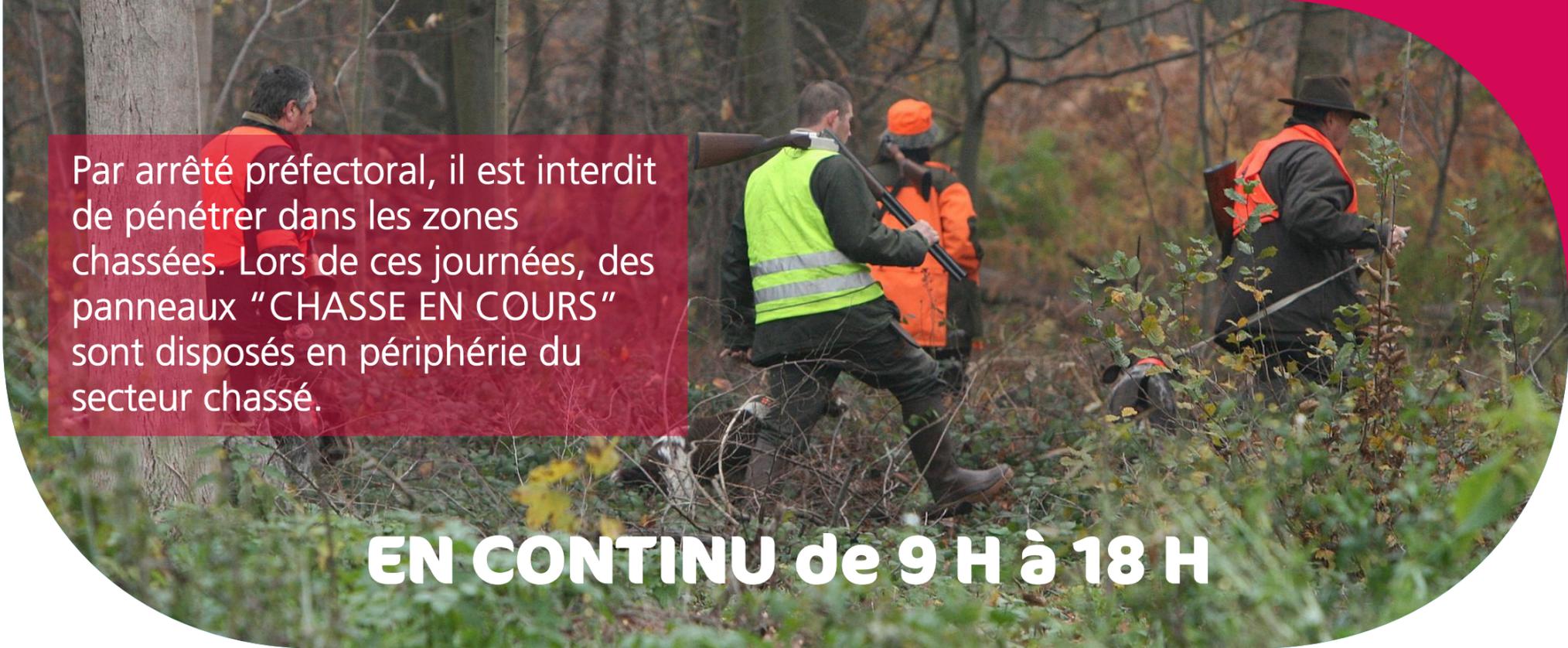


PRUDENCE

BATTUE ADMINISTRATIVE

EN FORÊT DOMANIALE DE SAINT-GERMAIN



Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.

EN CONTINU de 9 H à 18 H

Du 19 novembre 2019 au 4 février 2020

Novembre : mardis 19 et 26

Décembre : mardis 3, 10 et 17

Janvier : mardis 7, 14, 21 et 28

Février : mardi 4